

		Compte-rendu Réunion de concertation du 16/01/2018 <i>Reynel, Roches-Bettaincourt</i> <i>et Montot-sur-Rognon (52)</i>		19/01/2018
<u>De :</u>	ATER Environnement	<u>A :</u>	Participants	
<u>Objet :</u>	Projet éolien de REYNEL, ROCHES-BETTAINCOURT et MONTOT-SUR-ROGNON (52) <i>Atelier n°3</i>			

INTRODUCTION

Présents (40 personnes environ)

Habitants des communes de Reynel, Roches-Bettaincourt et Montot-sur-Rognon ainsi que quelques habitants d'autres communes ;

EPURON : Maxime FLORIOT – Chef de projets et Responsable du projet de Reynel, Roches-Bettaincourt et Montot-sur-Rognon ; Clément MIOME – Chef de projets ; Adrien APPERE – Directeur du Développement ; Nicolas SMADJA – Juriste.

Résurgences FMC : Dominique DRUGE – Facilitateur

ATER Environnement : Delphine CLAUX – Experte en Energies Renouvelables.

Rappel historique

La société **EPURON** a opté pour une phase de concertation innovante avec la mise en place de trois ateliers de concertation pendant la phase d'élaboration du projet éolien de Reynel, Roches-Bettaincourt et Montot-sur-Rognon. Après avoir animé deux ateliers de concertation les 27 novembre 2017 et 14 décembre 2017, un troisième atelier a été réalisé le 16 janvier 2017 à la grande salle des fêtes de Roches-Bettaincourt.

L'ensemble des habitants et des élus de Reynel, Roches-Bettaincourt et Montot-sur-Rognon ont été avertis par flyer dans leur boîte aux lettres une quinzaine de jours avant l'atelier. Les élus des communes intégrant le périmètre de 6 km autour du projet ont également été conviés par un courrier contenant des flyers à destination des panneaux d'affichage de leurs mairies respectives.

Les personnes directement concernées par le projet : propriétaires fonciers, exploitants agricoles ou riverains associés à l'étude acoustique ont également été conviés par un courrier d'invitation.

Enfin, l'information a été reprise et publiée dans deux journaux locaux : JHM – Journal de la Haute Marne – et La voix de la Haute-Marne.

La société **EPURON** a confié l'animation de cet atelier à Madame *Delphine CLAUX*, experte dans le domaine de l'éolien (bureau d'études **ATER Environnement**) et à Monsieur *Dominique DRUGE*, facilitateur (société **Résurgences FMC**).

Une personne s'est inscrite à l'avance. Dans les faits, environ 40 personnes se sont présentées à l'atelier. Elles ont toutes été acceptées et ont pris part à l'atelier.

Il est à noter qu'avant de débiter l'atelier, un participant nous a interpellés sur le fait que les habitants de Vignes n'avaient pas été invités à la réunion. Il est répondu que les communes limitrophes au projet ont été invitées par un flyer disposé dans le cadre de la mairie.

Lors de cet atelier, les participants ont répondu à la question suivante :

Comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ?

L'objectif de cet atelier était que les participants réfléchissent sur l'apport du parc éolien dans leur quotidien et proposent des pistes pour des mesures d'accompagnement les plus adaptées à leur territoire.

Comme point de départ à leur réflexion, les participants disposaient de deux supports :

① Des photomontages,

Un jeu de sept photomontages était affiché dans la salle. Chaque photomontage était constitué de deux photos panoramiques présentant pour la première le paysage sans le projet et pour la seconde, le même paysage avec les implantations du projet. Les photos étaient réalisées à partir de prises de vue faites depuis les bourgs environnant le projet. Les photos panoramiques représentaient un champ de vision de 120° (l'œil humain ayant un champ de vision d'environ 60°). Chaque photo mesurait 1 m 50 de long environ.

② Un diaporama présentant les éléments suivants :

- Que faut-il retenir du dernier atelier ?
- Où en est-on dans le projet ?
- Quelle est l'implantation retenue pour les éoliennes ?
- Comment percevra-t-on le parc éolien ?
- Quelles retombées locales pour le territoire ?
- Quelles pistes pour les mesures compensatoires et d'accompagnement ?

L'atelier s'est déroulé en quatre temps :

- Introduction,
Rappel, en groupe plénier, des conclusions de l'atelier précédent puis présentation du diaporama ;
- Travail sur la définition et la hiérarchisation des mesures compensatoires et d'accompagnement possibles sur le territoire,
5 sous-groupes de travail de taille homogène ont travaillé en parallèle.
- Restitution en groupe plénier des mesures proposées par chaque sous-groupe ;
- En clôture de l'atelier, chaque participant, à tour de rôle, partage avec le groupe plénier ce qu'il a retenu du travail de la soirée.

A l'issue de la présentation, plusieurs personnes, toutes de Montot-sur-Rognon ont manifesté leur déception et ont quitté la salle lorsqu'elles ont réalisé qu'aucune éolienne ne serait implantée sur le territoire de la commune.

La société EPURON a justifié ce choix vis-à-vis de :

- Un fort enjeu paysager : visibilité accrue, effet de surplomb et empreinte visuelle élargie ;
- Une incohérence avec les autres éoliennes : impression de mise à l'écart, perpendicularité des lignes, statut et caractéristique des parcelles d'accueil (communal/privé | bois/champ) ;
- Une utilisation de la zone d'étude qui aurait été moins mesurée et donc moins acceptable par les Services de l'Etat.

Les personnes de Montot-sur-Rognon qui sont restées ont partagé :

- qu'elles comprenaient la déception des personnes qui ont quitté la salle, néanmoins
- que le projet était conforme à ce qui avait été dit dès le début ;
- qu'elles espéraient qu'il serait tenu compte de leur engagement au projet dès le début dans la répartition des mesures compensatoires et d'accompagnement.

CONTENU DE L'ATELIER

Bilan de la concertation

Tout d'abord, il est fait un bilan de la concertation de l'atelier précédent. Les participants sont remerciés pour le travail réalisé pendant l'atelier précédent. Ainsi, il a été retenu les éléments suivants, partagés par le groupe :

- De s'éloigner d'autant que possible des habitations, avec un minimum à 800 m et si possible 1 000 m ;
- De faire une répartition équitable entre les territoires ;
- De disposer les éoliennes le long des chemins existants ;
- D'avoir un projet avec un nombre d'éoliennes raisonnable qui selon les groupes variait entre 12 et 16 machines. Un groupe n'a pas implanté de machines ;
- De limiter la consommation d'espace agricole ;
- De réduire autant que possible la perception du parc depuis le bourg de Reynel.

Travail sur le thème

L'objectif de cet atelier est de questionner les participants sur les besoins du territoire et de voir comment le parc éolien, dans son élaboration, pourrait contribuer à son développement ou faciliter le quotidien des habitants.

Les participants sont encouragés à proposer des mesures d'accompagnement du projet adaptées au territoire et à les hiérarchiser tout en associant les communes limitrophes à cette réflexion.

Ces éléments sont retranscrits ci-après.

■ Groupe 1

Avant de présenter les mesures proposées par le groupe, le porte-parole précise que les participants de ce groupe habitaient tous sur les territoires de Roches-Bettaincourt et de Reynel. Il donne les trois mesures prioritaires qui sont d'égale importance pour le groupe :

- La réfection des chemins communaux pour les territoires de Reynel, de Roches-Bettaincourt, de Montot-sur-Rognon et de Vignes ;
- La sécurisation de l'alimentation électrique des bourgs en :
 - ✓ Enfouissant les lignes électriques entre les villages ;
 - ✓ Remettant en état les microcentrales hydroélectriques existantes ;
 - ✓ Installant de nouvelles microcentrales hydroélectriques.

- L'embellissement des villages par :
 - ✓ La mise en place de trottoirs ;
 - ✓ La restauration des lavoirs et des fontaines ;
 - ✓ L'enfouissement des lignes électriques dans les bourgs.

Puis le groupe propose les mesures d'accompagnement suivantes (de la plus importante à la moins importante pour le groupe) :

- La mise en place de pare-vues naturels avec la mise en place de haie ;
- L'installation d'une borne électrique pour recharger les voitures électriques des 3 bourgs ;
- L'aménagement de la portion escarpée du chemin le long de l'Ajoux ;
- La mise en place de la connexion fibre.

■ Groupe 2

Le porte-parole de ce groupe indique que les participants du groupe vivaient plutôt sur le territoire de Montot-sur-Rognon. Par ordre de priorité (de la plus prioritaire à la moins prioritaire), les mesures d'accompagnement proposées par ce groupe sont :

- La réfection du chemin communal entre Montot-sur-Rognon et Reynel (environ 2 km) ;
- La restauration du cœur de l'église inscrite dont le coût est de 100 k€. Ce projet est subventionné à hauteur de 80% mais il reste à la charge de la commune 20 k€ - somme important pour ce territoire ;
- La restauration du gîte rural et du lavoir.

Il est précisé par le porte-parole que l'enfouissement des lignes électriques est subventionné à hauteur de 70%.

■ Groupe 3

Le porte-parole de ce groupe indique que les participants du groupe vivaient plutôt sur le territoire de Roche-Bettaincourt. Par ordre de priorité (de la plus prioritaire à la moins prioritaire), les mesures d'accompagnement proposées par ce groupe sont :

- La création d'un circuit pédagogique de randonnée sur les trois territoires : Roches-Bettaincourt, Montot-sur-Rognon et Reynel ;
- La réalisation d'une étude énergétique sur les bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, église, caserne) qui pourrait également être associée à la réalisation de travaux – la mise en place d'un chauffage collectif à la mairie et l'église ;
- La rénovation thermique d'un logement social ;
- La valorisation des zones humides qui permettrait également d'en faire une zone d'attrait touristique ;
- La réfection des chemins communaux ;
- Le rachat de parcelles boisées ;
- La réfection des microcentrales hydro-électriques dans le Rognon.

■ Groupe 4

Le porte-parole du quatrième groupe indique les mesures d'accompagnement suivantes :

- Relatif à la chasse : dans le cas où il y a la mise en place d'un périmètre de protection autour des éoliennes, il est souhaité que le périmètre des zones de chasse soit maintenu au maximum ;
- Améliorer l'esthétique du réseau électrique à travers l'enfouissement de lignes ;
- Développer des plantations, des espaces de verdure, des haies pour les habitations avec une vue prononcée sur les éoliennes ;
- Améliorer le tourisme avec une signalétique spécifique afin d'indiquer les gîtes, les chemins de randonnées, la rivière, la forêt...
- Limiter le risque incendie par la création d'infrastructure.

Le porte-parole de ce groupe indique que la présence proche des éoliennes aura une incidence sur la valeur des maisons qui sont à proximité du parc.

Un participant explique que l'enfouissement des lignes fait déjà l'objet d'une programmation et d'un financement dédiés.

■ Groupe 5

Par ordre de priorité (de la plus prioritaire à la moins prioritaire), le porte-parole de ce groupe indique les mesures d'accompagnement suivantes :

- Création d'une mare pour favoriser le développement d'amphibiens protégés comme le triton alpestres, le triton crêté, le crapaud sonore à ventre jaune... ;
- La réalisation d'une piste cyclable autour du projet associée à la mise en place de panneaux d'information ;
- Mettre en valeur les zones humides et les anciennes carrières – réaliser un recensement des espèces avec une communication spécifique sur ces dernières – réaliser des panneaux d'informations sur la cigogne noire, les chauves-souris, les zones humides... ;
- Fournir une aide aux agriculteurs pour passer à l'agriculture biologique ;
- Création de haies sur les espaces agricoles à la place de replantation d'arbres pour favoriser le tourisme ;
- Réaliser un audit énergétique des bâtiments de la commune.

Synthèse

Les points partagés par plusieurs groupes pour le projet sont :

- La mise en valeur du territoire par la restauration du patrimoine local (lavoir, fontaine), par des contributions financières sur la restauration d'édifices publics (église), la création ou l'aménagement de portion de chemin de randonnée, la mise en place d'une signalétique dédiée aux centres d'intérêt locaux (ruisseau, zones humides, forêt, lavoir, gîtes...) (5 groupes sur 5)...
- La réfection des chemins communaux pour les territoires de Reynel, de Roches-Bettaincourt, de Montot-sur-Rognon et de Vignes (3 groupes sur 5) ;

- L'enfouissement du réseau électrique soit pour des raisons de sécurisation de l'alimentation électrique des foyers, soit pour des raisons paysagères (esthétique) (3 groupes sur 5) ;
- La mise en valeur des zones humides à travers une communication dédiée, la création de panneaux d'information voir la création de mares afin de faciliter le développement d'amphibiens protégés. Les zones humides sont considérées par certains groupes comme une zone d'attrait touristique (2 groupes sur 5) ;
- La maîtrise de la consommation énergétique par la réalisation d'un audit énergétique, de travaux de rénovation thermique sur les bâtiments communaux ou propriétés de la commune (logement social) (2 groupes sur 5) ;

PARTAGE EN SEANCE PLENIERE

Avant de clôturer, chaque participant partage son ressenti avec le groupe plénier. Les participants se sont dits satisfaits et/ou intéressés par cet atelier qui leur a permis d'avoir des échanges constructifs sur le projet et d'identifier les mesures qui pourraient soutenir le territoire.

Plusieurs participants regrettent que la commune de Montot-sur-Rognon ne puisse pas avoir d'éoliennes sur leur territoire. Certains participants regrettent également que cette démarche n'ait pas mobilisé plus de personnes.

La clôture de cet atelier est marquée par un moment de convivialité autour d'un verre.